

#### Sommaire :

1. Concours externe de l'agrégation.....	1
2. Concours externe spécial de l'agrégation .....	6
3. Concours interne de l'agrégation et CAER-PA correspondant .....	8
4. Concours externe du CAPES et CAFEP-CAPES correspondant .....	11
5. Troisième concours du CAPES et troisième CAFEP-CAPES correspondant.....	14
6. Concours externe du CAPES à affectation locale à MAYOTTE .....	14
7. Concours interne du CAPES à affectation locale à MAYOTTE .....	15
8. Concours interne du CAPES et CAER-CAPES correspondant .....	15
9. Concours interne du CAPES à affectation locale en GUYANE.....	16
10. Concours externe du CAPET et CAFEP-CAPET correspondant.....	16
11. Troisième concours du CAPET .....	18
12. Concours interne du CAPET et CAER-CAPET correspondant.....	18
13. Concours externe du CAPLP et CAFEP-CAPLP correspondant .....	19
14. Troisième concours du CAPLP.....	21
15. Concours interne du CAPLP et CAER-CAPLP correspondant .....	22
16. Concours externe du CAPEPS et CAFEP-CAPEPS correspondant .....	23
17. Troisième concours du CAPEPS.....	24
18. Concours interne du CAPEPS et CAER-CAPEPS correspondant.....	24
19. Concours externe de CPE .....	24
20. Troisième concours de CPE .....	24
21. Concours interne de CPE .....	24
22. Concours externe de PsyEN .....	24
23. Concours interne de PsyEN .....	24
24. Troisième concours de PsyEN .....	25

Les horaires indiqués correspondent aux durées d'épreuves prévues par la réglementation.  
 Les heures de début des épreuves indiquées ci-après sont des heures de France métropolitaine.

## 1. Concours externe de l'agrégation

### Section arts plastiques

- Épreuve écrite d'esthétique et sciences de l'art : 14 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Épreuve écrite d'histoire de l'art : 15 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Épreuve de pratique plastique : 16 mars 2023 de 9 heures à 17 heures.

### Section biochimie - génie biologique

- Composition de biochimie : 6 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Composition de microbiologie : 7 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Composition de biologie cellulaire et physiologie : 8 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

### Section design et métiers d'art

- Épreuve écrite de philosophie : 14 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Épreuve écrite d'histoire des arts et des techniques : 15 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Épreuve de pensée par le dessin : 16 mars 2023 de 9 heures à 17 heures.

#### Section économie et gestion

##### Option A : administration et ressources humaines

- Dissertation portant sur le management : 6 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Composition à partir d'un dossier portant sur les éléments généraux du droit et sur l'économie : 7 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Étude de cas sur la gestion des entreprises et des organisations dans l'option choisie par le candidat à l'inscription : 8 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### Option B : finance et contrôle

- Dissertation portant sur le management : 6 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Composition à partir d'un dossier portant sur les éléments généraux du droit et sur l'économie : 7 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Étude de cas sur la gestion des entreprises et des organisations dans l'option choisie par le candidat à l'inscription : 8 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### Option C : marketing

- Dissertation portant sur le management : 6 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Composition à partir d'un dossier portant sur les éléments généraux du droit et sur l'économie : 7 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Étude de cas sur la gestion des entreprises et des organisations dans l'option choisie par le candidat à l'inscription : 8 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### Option D : système d'information

- Dissertation portant sur le management : 6 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Composition à partir d'un dossier portant sur les éléments généraux du droit et sur l'économie : 7 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Étude de cas sur la gestion des entreprises et des organisations dans l'option choisie par le candidat à l'inscription : 8 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### Option E : production de services

- Dissertation portant sur le management : 6 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Composition à partir d'un dossier portant sur les éléments généraux du droit et sur l'économie : 7 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Étude de cas sur la gestion des entreprises et des organisations dans l'option choisie par le candidat à l'inscription : 8 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### Section éducation physique et sportive

- Activités physiques sportives et artistiques et civilisations (dissertation ou commentaire) : 16 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Éducation physique et sportive et développement de la personne (dissertation) : 17 mars 2023 de 9 heures à 16 heures.

#### Section géographie

- Composition : géographie thématique : 14 mars 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Composition : géographie des territoires : 15 mars 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie : 16 mars 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Composition d'histoire dans le cadre d'un programme : 17 mars 2023 de 9 heures à 16 heures.

#### Section grammaire

- Composition française se rapportant à un programme d'auteurs indiqué à l'avance : 27 février 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Thème latin : 28 février 2023 de 9 heures à 13 heures.
- Thème grec : 1er mars 2023 de 9 heures à 13 heures.
- Épreuve à option de grammaire et linguistique comportant deux compositions :  
Composition principale (option A : français ancien et moderne ; option B : grec et latin)  
2 mars 2023 de 9 heures à 13 heures 30.

## Concours de recrutement du second degré

### Calendrier des épreuves d'admissibilité de la session 2023

Composition complémentaire (option A : grec et latin ; option B : français ancien et moderne)  
2 mars 2023 de 15 heures à 17 heures 30.

- Version latine : 3 mars 2023 de 9 heures à 13 heures.

#### Section histoire

- Dissertation. : 14 mars 2023 de 9 heures à 16 heures.

- Dissertation : 15 mars 2023 de 9 heures à 16 heures.

- Explication de textes : 16 mars 2023 de 9 heures à 16 heures.

- Composition sur un sujet de géographie : 17 mars 2023 de 9 heures à 16 heures.

#### Section informatique

- Composition d'informatique : 6 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

- Etude d'un problème informatique : 7 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

- Épreuve spécifique (selon l'option choisie : étude de cas informatique ou fondements de l'informatique) : 8 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Section langues de France

##### Breton

- Composition en français sur un programme de civilisation portant sur des problématiques communes aux langues de France, relevant de la sociolinguistique et de l'Histoire : 27 février 2023 de 9 heures à 16 heures.

- Commentaire en langue régionale d'un texte littéraire inscrit au programme : 28 février 2023 de 9 heures à 16 heures.

- Épreuve de traduction (thème et version) : 1er mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

##### Corse

- Composition en français sur un programme de civilisation portant sur des problématiques communes aux langues de France, relevant de la sociolinguistique et de l'Histoire : 27 février 2023 de 9 heures à 16 heures.

- Commentaire en langue régionale d'un texte littéraire inscrit au programme : 28 février 2023 de 9 heures à 16 heures.

- Épreuve de traduction (thème et version) : 1er mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

##### Occitan-Langue d'oc

- Composition en français sur un programme de civilisation portant sur des problématiques communes aux langues de France, relevant de la sociolinguistique et de l'Histoire : 27 février 2023 de 9 heures à 16 heures.

- Commentaire en langue régionale d'un texte littéraire inscrit au programme : 28 février 2023 de 9 heures à 16 heures.

- Épreuve de traduction (thème et version) : 1er mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Section langues vivantes étrangères

##### Allemand

- Composition en allemand sur un sujet de littérature allemande ou sur un sujet relatif à la civilisation des pays de langue allemande dans le cadre d'un programme : 27 février 2023 de 9 heures à 16 heures.

- Épreuve de traduction (thème et version) : 28 février 2023 de 9 heures à 15 heures.

- Composition en français sur un sujet de littérature allemande ou sur un sujet relatif à la civilisation des pays de langue allemande dans le cadre d'un programme : 1er mars 2023 de 9 heures à 16 heures.

##### Anglais

- Dissertation en français sur un sujet de littérature ou de civilisation dans le cadre d'un programme : 27 février 2023 de 9 heures à 16 heures.

- Commentaire de texte en anglais sur un sujet de civilisation ou de littérature dans le cadre d'un programme : 28 février 2023 de 9 heures à 15 heures.

- Composition de linguistique : 1er mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

- Épreuve de traduction (thème et version) : 2 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

## Concours de recrutement du second degré

### Calendrier des épreuves d'admissibilité de la session 2023

#### Arabe

- Dissertation en arabe littéral portant sur le programme : 27 février 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Commentaire en langue française d'un texte inscrit au programme : 28 février 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Linguistique. Commentaire dirigé en français d'un corpus textuel en langue arabe comportant des questions de grammaire hors programme, suivi des question(s) de linguistique du programme basées ou non sur ce corpus. Ces questions sont posées en français : 1er mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Épreuve de traduction (thème et version) : 2 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Chinois

- Dissertation en français portant sur le programme de littérature ou de civilisation : 27 février 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Commentaire de texte en chinois portant sur le programme de civilisation ou de littérature : 28 février 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Épreuve de linguistique en français : 1 mars 2023 de 9 heures à 12 heures
- Épreuve de traduction (thème et version) : 2 mars 2023 de 9 heures à 16 heures

#### Espagnol

- Composition en espagnol sur un sujet de littérature ou de civilisation des pays de langue espagnole se rapportant au programme : 27 février 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Épreuve de traduction (thème et version) : 28 février 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Composition en français sur un sujet de littérature ou de civilisation des pays de langue espagnole se rapportant au programme : 1er mars 2023 de 9 heures à 16 heures.

#### Hébreu

- Dissertation en hébreu sur une question se rapportant au programme : 27 février 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Composition en langue française sur une question se rapportant au programme : 28 février 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Épreuve de linguistique consistant en un commentaire dirigé en français d'un support textuel hébraïque, extrait du programme : 1er mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Épreuve de traduction (thème et version) : 2 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Italien

- Composition en langue italienne sur un sujet de littérature italienne ou sur un sujet relatif à la civilisation italienne dans le cadre d'un programme : 27 février 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Épreuve de traduction (thème et version) : 28 février 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Composition en langue française sur un sujet de littérature italienne ou sur un sujet relatif à la civilisation italienne, dans le cadre d'un programme : 1er mars 2023 de 9 heures à 16 heures.

#### Langue et culture japonaises

- Dissertation en français portant sur un sujet de littérature dans le cadre d'un programme : 27 février 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Commentaire de texte en langue japonaise sur un sujet d'histoire du Japon ou de civilisation du Japon contemporain dans le cadre d'un programme : 28 février 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Traduction en japonais d'un texte en français hors programme se rapportant à l'histoire du Japon ou à la civilisation du Japon contemporain : 1<sup>er</sup> mars 2023 de 9 heures à 13 heures.
- Version d'un texte hors programme, suivie d'un commentaire grammatical : 2 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Section lettres classiques

- Dissertation française sur un sujet se rapportant à un programme d'œuvres : 27 février 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Thème latin : 28 février 2023 de 9 heures à 13 heures.
- Thème grec : 1er mars 2023 de 9 heures à 13 heures.
- Version grecque : 2 mars 2023 de 9 heures à 13 heures.
- Version latine : 3 mars 2023 de 9 heures à 13 heures.

## Concours de recrutement du second degré

### Calendrier des épreuves d'admissibilité de la session 2023

#### Section lettres modernes

- Composition française sur un sujet se rapportant à un programme d'œuvres d'auteurs de langue française : 27 février 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Étude grammaticale d'un texte français antérieur à 1500, extrait d'une œuvre inscrite au programme : 28 février 2023 de 9 heures à 12 heures.
- Étude grammaticale d'un texte de langue française postérieur à 1500, extrait de l'une des œuvres inscrites au programme : 28 février 2023 de 14 heures à 17 heures.
- Composition française sur un sujet se rapportant à l'une des deux questions de littérature générale et comparée au programme : 1<sup>er</sup> mars 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Version latine ou version grecque au choix du candidat formulé lors de son inscription : 2 mars 2023 de 9 heures à 13 heures.
- Version dans une langue vivante étrangère choisie par le candidat au moment de son inscription : 3 mars 2023 de 9 heures à 13 heures.

#### Section mathématiques

- Composition de mathématiques générales : 16 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Composition d'analyse et de probabilités : 17 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Section musique

Les épreuves se déroulent au Service interacadémique des examens et concours d'Île de France, 7 rue Ernest Renan 94110 ARCUEIL (ligne B du RER Station Laplace).

- Dissertation permettant d'apprécier les capacités du candidat à solliciter ses connaissances sur la musique en rapport avec l'histoire des arts, des idées et des sociétés : 14 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Écriture pour une formation donnée à partir d'une ligne mélodique d'environ trente mesures : 15 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Épreuve technique, notation d'éléments musicaux à partir de corpus musicaux enregistrés : 16 mars 2023 de 10 heures à 11 heures 45.

#### Section philosophie

- Composition de philosophie : 14 mars 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Composition de philosophie se rapportant à une notion ou à un couple ou groupe de notions : 15 mars 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Épreuve d'histoire de la philosophie : 16 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Section physique-chimie

##### Option chimie

- Composition de chimie : 6 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Composition de physique : 7 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Problème de chimie : 8 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

##### Option physique

- Composition de physique : 6 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Composition de chimie : 7 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Problème de physique : 8 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Section sciences économiques et sociales

- Composition de sciences économiques : 6 mars 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Composition de sociologie : 7 mars 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Composition portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription, soit sur l'histoire et la géographie du monde contemporain, soit sur le droit public et la science politique : 8 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### Section sciences de la vie - sciences de la Terre et de l'Univers

Le champ disciplinaire de l'agrégation externe de sciences de la vie — sciences de la Terre et de l'Univers couvre trois secteurs :

Secteur A : biologie et physiologie cellulaires, biologie moléculaire ; leur intégration au niveau des organismes ;



## **Concours de recrutement du second degré**

### **Calendrier des épreuves d'admissibilité de la session 2023**

Secteur B : biologie et physiologie des organismes et biologie des populations, en rapport avec le milieu de vie ;  
Secteur C : sciences de la Terre et de l'Univers, interactions entre la biosphère et la planète Terre.

- Épreuve portant sur le programme de connaissances générales du secteur A : 6 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Épreuve portant sur le programme de connaissances générales du secteur B : 7 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Épreuve portant sur le programme de connaissances générales du secteur C : 8 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### **Section sciences industrielles de l'ingénieur**

##### **Option sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie des constructions**

- Sciences industrielles de l'ingénieur : 6 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Modélisation d'un système, d'un procédé ou d'une organisation : 7 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Conception préliminaire d'un système, d'un procédé ou d'une organisation : 8 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

##### **Option sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie électrique**

- Sciences industrielles de l'ingénieur : 6 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Modélisation d'un système, d'un procédé ou d'une organisation : 7 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Conception préliminaire d'un système, d'un procédé ou d'une organisation : 8 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

##### **Option sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie informatique**

- Sciences industrielles de l'ingénieur : 6 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Modélisation d'un système, d'un procédé ou d'une organisation : 7 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Conception préliminaire d'un système, d'un procédé ou d'une organisation : 8 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

##### **Option sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie mécanique**

- Sciences industrielles de l'ingénieur : 6 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Modélisation d'un système, d'un procédé ou d'une organisation : 7 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Conception préliminaire d'un système, d'un procédé ou d'une organisation : 8 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### **Section sciences médico – sociales**

- Première épreuve : publics, processus, régulations et politiques sociales : 6 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Seconde épreuve : publics, interventions, politiques de santé : 7 mars 2023 de 9 heures à 15 heures

## **2. Concours externe spécial de l'agrégation**

#### **Section langues vivantes étrangères : anglais**

- Composition en anglais suivie au choix du jury, d'une traduction ou d'un ou plusieurs exercices linguistiques : 27 février 2023 de 9 heures à 16 heures.

#### **Section lettres modernes**

- Composition française sur un sujet se rapportant à un programme d'œuvres d'auteurs de langue française : 27 février 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Composition française sur un sujet se rapportant à une question de littérature générale et comparée : 28 février 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Étude grammaticale d'un texte de langue française antérieur à 1500 et d'un texte de langue française postérieur à 1500 : 1er mars 2023 de 9 heures à 13 heures.

#### **Section mathématiques**

- Composition de mathématiques : 16 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.



## Concours de recrutement du second degré

### Calendrier des épreuves d'admissibilité de la session 2023

#### Section physique-chimie option chimie

- Composition de physique et composition de chimie : 6 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Section physique-chimie option physique

- Composition de physique et composition de chimie : 6 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Section sciences de la vie, sciences de la terre et de l'Univers

- Composition : 6 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

- Etude d'un dossier scientifique : 7 mars 2023 de 9 heures à 13 heures.

### 3. Concours interne de l'agrégation et CAER-PA correspondant

#### Section arts plastiques

- Épreuve de pédagogie des arts plastiques : 30 janvier 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Épreuve de culture plastique et artistique : 31 janvier 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### Section biochimie- génie biologique

- Première épreuve : 30 janvier 2023 de 9 heures à 15 heures
- Deuxième épreuve : 31 janvier 2023 de 9 heures à 15 heures

#### Section design et métiers d'art *(uniquement concours de l'enseignement public)*

- Épreuve de pédagogie de design et des métiers d'art : 30 janvier 2023 de 9 heures à 13 heures.
- Épreuve d'histoire des arts et des techniques de design et des métiers d'art : 31 janvier 2023 de 9 heures à 13 heures.

#### Section économie et gestion

**(Option A : administration et ressources humaines, option B : finance et contrôle, option C : marketing, option D : système d'information, option E : production de services)**

- Dissertation portant sur le management : 30 janvier 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Exploitation pédagogique d'un thème dans la spécialité correspondant à l'option choisie par le candidat : 31 janvier 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### Section éducation physique et sportive

- Dissertation ou commentaire d'un document écrit portant sur l'éducation physique et sportive : 30 janvier 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Composition portant sur les données scientifiques des activités physiques et sportives : 31 janvier 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Section histoire et géographie

- Dissertation d'histoire : 30 janvier 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Dissertation de géographie : 31 janvier 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Commentaire, analyse scientifique, utilisation pédagogique de documents historiques ou géographiques fournis au candidat dans la discipline choisie par celui-ci au moment de son inscription : 1<sup>er</sup> février 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### Section langues de France

**Créole *(uniquement concours de l'enseignement public)***

- Composition en français sur un programme de civilisation portant sur des problématiques communes aux langues de France, relevant de la sociolinguistique et de l'histoire : 30 janvier 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Composition en créole portant sur le programme de littérature ou de civilisation : 31 janvier 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Traduction. Thème et version en créole assortis de l'explication en français de choix de traduction portant sur des segments préalablement identifiés par le jury dans l'un ou l'autre des textes ou dans les deux textes : 1<sup>er</sup> février 2023 de 9 heures à 14 heures.

**Tahitien *(uniquement concours de l'enseignement public)***

- Composition en français sur un programme de civilisation portant sur des problématiques communes aux langues de France, relevant de la sociolinguistique et de l'histoire : 30 janvier 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Composition en tahitien portant sur le programme de littérature ou de civilisation : 31 janvier 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Traduction. Thème et version en tahitien assortis de l'explication en français de choix de traduction portant sur des segments préalablement identifiés par le jury dans l'un ou l'autre des textes ou dans les deux textes : 1<sup>er</sup> février 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### Section langues vivantes étrangères

##### Allemand

- Composition en langue étrangère portant sur le programme de civilisation ou de littérature du concours : 1<sup>er</sup> février 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Traduction. Thème et version assortis de l'explication en français de choix de traduction portant sur des segments préalablement identifiés par le jury dans l'un ou l'autre des textes ou dans les deux textes : 2 février 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### Anglais

- Composition en langue étrangère portant sur le programme de civilisation ou de littérature du concours : 1<sup>er</sup> février 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Traduction. Thème et version assortis de l'explication en français de choix de traduction portant sur des segments préalablement identifiés par le jury dans l'un ou l'autre des textes ou dans les deux textes : 2 février 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### Espagnol

- Composition en langue étrangère portant sur le programme de civilisation ou de littérature du concours : 1<sup>er</sup> février 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Traduction. Thème et version assortis de l'explication en français de choix de traduction portant sur des segments préalablement identifiés par le jury dans l'un ou l'autre des textes ou dans les deux textes : 2 février 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### Italien

- Composition en langue étrangère portant sur le programme de civilisation ou de littérature du concours : 1<sup>er</sup> février 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Traduction. Thème et version assortis de l'explication en français de choix de traduction portant sur des segments préalablement identifiés par le jury dans l'un ou l'autre des textes ou dans les deux textes : 2 février 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### Néerlandais (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Composition en langue étrangère portant sur le programme de civilisation ou de littérature du concours : 1<sup>er</sup> février 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Traduction. Thème et version assortis de l'explication en français de choix de traduction portant sur des segments préalablement identifiés par le jury dans l'un ou l'autre des textes ou dans les deux textes : 2 février 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### Portugais (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Composition en langue étrangère portant sur le programme de civilisation ou de littérature du concours : 1<sup>er</sup> février 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Traduction. Thème et version assortis de l'explication en français de choix de traduction portant sur des segments préalablement identifiés par le jury dans l'un ou l'autre des textes ou dans les deux textes : 2 février 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### Russe (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Composition en langue étrangère portant sur le programme de civilisation ou de littérature du concours : 1<sup>er</sup> février 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Traduction. Thème et version assortis de l'explication en français de choix de traduction portant sur des segments préalablement identifiés par le jury dans l'un ou l'autre des textes ou dans les deux textes : 2 février 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### Section lettres classiques

- Composition à partir d'un ou de plusieurs textes des auteurs de langue française du programme : 30 janvier 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Version grecque ou latine, au choix des candidats : 31 janvier 2023 de 9 heures à 13 heures.

## Concours de recrutement du second degré

### Calendrier des épreuves d'admissibilité de la session 2023

#### Section lettres modernes

- Composition à partir d'un ou de plusieurs textes d'auteurs de langue française du programme des lycées : 30 janvier 2023 de 9 heures à 16 heures.
- Composition française portant sur un programme d'œuvres d'auteurs de langue française et postérieures à 1500 : 31 janvier 2023 de 9 heures à 16 heures.

#### Section mathématiques

- Première épreuve : 1er février 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Deuxième épreuve : 2 février 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Section musique

Les épreuves se déroulent au Service interacadémique des examens et concours d'Île de France, 7 rue Ernest Renan 94110 ARCUEIL (ligne B du RER Station Laplace).

- Épreuve de culture musicale et artistique : 31 janvier 2023 de 9 h à 15 heures
- Épreuve d'arrangement : 1er février 2023 de 9 heures à 13 heures 30
- Épreuve de commentaire : 2 février 2023 de 9 heures à 12 heures 30

#### Section philosophie

- Composition de philosophie : explication de texte : 30 janvier 2023 de 9 heures à 15 heures 30.
- Composition de philosophie : dissertation : 31 janvier 2023 de 9 heures à 16 heures.

#### Section physique-chimie

- Composition sur la physique et le traitement automatisé de l'information : 1er février 2023 de 9 heures à 14 heures
- Composition sur la chimie et le traitement automatisé de l'information : 2 février 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### Section sciences économiques et sociales

- Composition de sciences économiques et sociales : 30 janvier 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Composition élaborée à partir d'un dossier fourni au candidat et portant sur les programmes de sciences économiques et sociales : 31 janvier 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Section sciences industrielles de l'ingénieur

##### Option sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie des constructions

- Analyse et exploitation pédagogique d'un système pluritechnique : 1er février 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation: 2 février 2023 de 9 heures à 13 heures.

##### Option sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie électrique

- Analyse et exploitation pédagogique d'un système pluritechnique : 1er février 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation: 2 février 2023 de 9 heures à 13 heures.

##### Option sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie mécanique

- Analyse et exploitation pédagogique d'un système pluritechnique : 1er février 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation: 2 février 2023 de 9 heures à 13 heures.

#### Section sciences de la vie-sciences de la Terre et de l'Univers

- Composition à partir d'un dossier fourni au candidat : 1<sup>er</sup> février 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Épreuve scientifique à partir d'une question de synthèse : 2 février 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### Section sciences médico-sociales

- Exploitation pédagogique d'un dossier scientifique et technique : 1er février 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Composition portant sur les politiques sociales et de santé : 2 février 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### 4. Concours externe du CAPES et CAFEP-CAPES correspondant

##### Section arts plastiques

Le concours débutera par l'épreuve 2 d'admissibilité

- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 27 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Epreuve écrite disciplinaire: 28 mars 2023 de 9 heures à 17 heures.

##### Section documentation

- Épreuve disciplinaire : 23 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Epreuve disciplinaire appliquée : 24 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

##### Section éducation musicale et chant choral

Les épreuves se déroulent au Service interacadémique des examens et concours d'Île de France, 7 rue Ernest Renan 94110 ARCUEIL (ligne B du RER Station Laplace).

- Épreuve disciplinaire : 27 mars 2023 de 9 heures à 15 heures
- Épreuve disciplinaire appliquée : 28 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

##### Section histoire et géographie

- Epreuve écrite disciplinaire: 30 mars 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 31 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

##### Section langue corse (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire: 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 21 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

##### Section langue des signes française (*uniquement concours de l'enseignement public*)

Les épreuves se déroulent au Service interacadémique des examens et concours d'Île de France, 7 rue Ernest Renan 94110 ARCUEIL (ligne B du RER Station Laplace).

- Epreuve écrite disciplinaire: 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 21 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

##### Section langues régionales

###### Basque

- Epreuve écrite disciplinaire portant sur la langue régionale: 23 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle. Les candidats ont le choix, lors de l'inscription au concours, entre les options suivantes :
- Option français : première épreuve écrite du CAPES externe de lettres modernes : 27 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Option histoire et géographie: première épreuve écrite du CAPES externe d'histoire et géographie : 30 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Option anglais : première épreuve écrite du CAPES externe d'anglais : 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Option espagnol : première épreuve écrite du CAPES externe d'espagnol : 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée portant sur la langue régionale: 24 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

###### Breton

- Epreuve écrite disciplinaire portant sur la langue régionale: 23 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle. Les candidats ont le choix, lors de l'inscription au concours, entre les options suivantes :
- Option français : première épreuve écrite du CAPES externe de lettres modernes : 27 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Option histoire et géographie: première épreuve écrite du CAPES externe d'histoire et géographie : 30 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Option anglais : première épreuve écrite du CAPES externe d'anglais : 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Option mathématiques : première épreuve écrite du CAPES externe de mathématiques : 30 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

## Concours de recrutement du second degré

### Calendrier des épreuves d'admissibilité de la session 2023

- Epreuve écrite disciplinaire appliquée portant sur la langue régionale: 24 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### **Catalan**

- Epreuve écrite disciplinaire portant sur la langue régionale: 23 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle. Les candidats ont le choix, lors de l'inscription au concours, entre les options suivantes :  
Option français : première épreuve écrite du CAPES externe de lettres modernes : 27 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.  
Option histoire et géographie: première épreuve écrite du CAPES externe d'histoire et géographie : 30 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.  
Option anglais : première épreuve écrite du CAPES externe d'anglais : 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.  
Option espagnol : première épreuve écrite du CAPES externe d'espagnol : 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée portant sur la langue régionale: 24 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### **Créole** (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire portant sur la langue régionale: 23 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle. Les candidats ont le choix, lors de l'inscription au concours, entre les options suivantes :  
Option français : première épreuve écrite du CAPES externe de lettres modernes : 27 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.  
Option histoire et géographie: première épreuve écrite du CAPES externe d'histoire et géographie : 30 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.  
Option anglais : première épreuve écrite du CAPES externe d'anglais : 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.  
Option espagnol : première épreuve écrite du CAPES externe d'espagnol : 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée portant sur la langue régionale: 24 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### **Occitan-langue d'Oc**

- Epreuve écrite disciplinaire portant sur la langue régionale: 23 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle. Les candidats ont le choix, lors de l'inscription au concours, entre les options suivantes :  
Option français : première épreuve écrite du CAPES externe de lettres modernes : 27 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.  
Option histoire et géographie: première épreuve écrite du CAPES externe d'histoire et géographie : 30 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.  
Option anglais : première épreuve écrite du CAPES externe d'anglais : 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.  
Option espagnol : première épreuve écrite du CAPES externe d'espagnol : 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée portant sur la langue régionale: 24 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### **Section langues vivantes étrangères**

##### **Allemand**

- Epreuve écrite disciplinaire: 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 21 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

##### **Anglais**

- Epreuve écrite disciplinaire: 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 21 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

##### **Arabe** (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire: 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 21 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

##### **Chinois** (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire: 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 21 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.



## Concours de recrutement du second degré

### Calendrier des épreuves d'admissibilité de la session 2023

#### Espagnol

- Epreuve écrite disciplinaire: 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 21 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Italien

- Epreuve écrite disciplinaire: 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 21 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Japonais (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire: 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 21 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Portugais (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire: 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 21 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Russe (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire: 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 21 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Section lettres

##### Lettres classiques

- Epreuve écrite disciplinaire de français: 27 mars 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire de langues anciennes: 28 mars 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 29 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### Lettres modernes

- Epreuve écrite disciplinaire de français: 27 mars 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 28 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### Section mathématiques

- Épreuve disciplinaire : 30 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Epreuve disciplinaire appliquée : 31 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### Section numérique et sciences informatiques

- Épreuve disciplinaire : 23 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Epreuve disciplinaire appliquée : 24 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### Section philosophie

- Epreuve écrite disciplinaire: 27 mars 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 28 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Section physique chimie

- Épreuve disciplinaire : 23 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.
- Epreuve disciplinaire appliquée : 24 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### Section sciences économiques et sociales

- Epreuve écrite disciplinaire: 23 mars 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 24 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### Section sciences de la vie et de la Terre

- Epreuve écrite disciplinaire: 23 mars 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 24 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

## Concours de recrutement du second degré

### Calendrier des épreuves d'admissibilité de la session 2023

#### 5. Troisième concours du CAPES et troisième CAFEP-CAPES correspondant

##### **Section arts plastiques** (*uniquement concours de l'enseignement public*)

Epreuve écrite disciplinaire: 28 mars 2023 de 9 heures à 17 heures.

##### **Section éducation musicale et chant choral** (*uniquement concours de l'enseignement public*)

L'épreuve se déroule au Service interacadémique des examens et concours d'Île de France, 7 rue Ernest Renan 94110 ARCUEIL (ligne B du RER Station Laplace).

- Épreuve disciplinaire : 27 mars 2023 de 9 heures à 15 heures

##### **Section langue des signes française** (*uniquement concours de l'enseignement privé*)

Les épreuves se déroulent au Service interacadémique des examens et concours d'Île de France, 7 rue Ernest Renan 94110 ARCUEIL (ligne B du RER Station Laplace).

- Epreuve d'admissibilité : 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

##### **Section langues vivantes étrangères**

###### **Allemand**

- Epreuve d'admissibilité : 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

###### **Anglais**

- Epreuve d'admissibilité : 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

###### **Espagnol**

- Epreuve d'admissibilité : 20 mars 2023 de 9 heures à 15 heures.

##### **Section lettres**

###### **Lettres modernes**

- Epreuve écrite disciplinaire: 27 mars 2023 de 9 heures à 15 heures

##### **Section mathématiques**

- Épreuve disciplinaire : 30 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### **Section numérique et sciences informatiques** (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Épreuve disciplinaire : 23 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### **Section physique chimie**

- Épreuve disciplinaire : 23 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### 6. Concours externe du CAPES à affectation locale à MAYOTTE

##### **Section histoire et géographie**

- Composition ou commentaire d'un ou deux documents en histoire: 4 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

- Composition ou commentaire d'un ou deux documents en géographie: 5 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

##### **Section lettres**

###### **Lettres modernes**

- Dissertation: 4 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

- Etude didactique d'une ou plusieurs questions de langue: 5 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

##### **Section mathématiques**

- Première composition: 4 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

- Seconde composition: 5 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

## Concours de recrutement du second degré

### Calendrier des épreuves d'admissibilité de la session 2023

#### Section sciences de la vie et de la Terre

- Première composition: 4 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Seconde composition: 5 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

## 7. Concours interne du CAPES à affectation locale à MAYOTTE

#### Section histoire et géographie

- Epreuve en deux parties : une composition d'histoire ou de géographie, au choix du jury et une analyse de documents dans la discipline ne faisant pas l'objet de la composition: 4 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

#### Section lettres

##### Lettres modernes

- Etude littéraire, grammaticale et stylistique de deux textes littéraires d'auteurs différents: 4 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

#### Section mathématiques

- Composition: 5 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

#### Section sciences de la vie et de la Terre

- Composition et étude de documents: 4 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

## 8. Concours interne du CAPES et CAER-CAPES correspondant

#### Section documentation

- Épreuve à partir d'un dossier thématique : 3 février 2023 de 9 heures à 14 heures

#### Section éducation musicale et chant choral

Les épreuves se déroulent au Service interacadémique des examens et concours d'Île de France, 7 rue Ernest Renan 94110 ARCUEIL (ligne B du RER Station Laplace).

- Commentaire de cinq fragments d'œuvres enregistrées d'une durée n'excédant pas trois minutes chacun : 3 février 2023 de 9 heures à 13 heures.

**Pour les sections suivantes,** L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat.

- Section arts plastiques
- Section histoire et géographie
- Section langue des signes française (*uniquement concours de l'enseignement privé*)
- Section langues vivantes étrangères
  - allemand
  - anglais
  - chinois
  - espagnol
  - italien
  - portugais
  - russe (*uniquement concours de l'enseignement privé*)
- Section lettres
  - lettres classiques
  - lettres modernes
- Section mathématiques
- Section philosophie
- Section physique chimie
- Section sciences économiques et sociales

## Concours de recrutement du second degré

### Calendrier des épreuves d'admissibilité de la session 2023

- Section sciences de la vie et de la Terre
- Section tahitien (*uniquement concours de l'enseignement privé*)

Une page que les candidats utiliseront comme page de couverture de leur dossier de RAEP est disponible dans leur espace candidat sur l'application Cyclades.

Ce dossier devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs », au plus tard le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022, à 23h59 (heure de Paris).

L'absence de transmission du dossier ou sa transmission après cette date (la date de téléversement faisant foi) entraîne l'élimination du candidat.

#### 9. Concours interne du CAPES à affectation locale en GUYANE

**Pour les sections suivantes**, L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat.

- Section langues vivantes étrangères
  - anglais
- Section lettres
  - lettres modernes
  - Section mathématiques
  - Section physique chimie

Une page que les candidats utiliseront comme page de couverture de leur dossier de RAEP est disponible dans leur espace candidat sur l'application Cyclades.

Ce dossier devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs », au plus tard le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022, à 23h59 (heure de Paris).

L'absence de transmission du dossier ou sa transmission après cette date (la date de téléversement faisant foi) entraîne l'élimination du candidat.

#### 10. Concours externe du CAPET et CAFEP-CAPET correspondant

##### Section biotechnologies

###### Option biochimie-génie biologique

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 10 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

###### Option santé-environnement

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 10 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### Section design et métiers d'art

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 10 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### Section économie et gestion

###### Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 10 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

## Concours de recrutement du second degré

### Calendrier des épreuves d'admissibilité de la session 2023

#### **Option comptabilité et finance**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 10 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### **Option gestion des activités touristiques** (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 10 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### **Option informatique et systèmes d'information**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 10 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### **Option marketing**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 10 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### **Section esthétique-cosmétique**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 10 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### **Section hôtellerie-restauration**

##### **Option sciences et technologies culinaires**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures (*uniquement concours de l'enseignement public*).
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 10 mars 2023 de 9 heures à 14 heures (*uniquement concours de l'enseignement public*).

##### **Option sciences et technologies des services en hôtellerie et restauration**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 10 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### **Section sciences et techniques médico-sociales**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 10 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### **Section sciences industrielles de l'ingénieur**

##### **Option ingénierie des constructions**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 10 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### **Option ingénierie électrique**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 10 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### **Option ingénierie informatique**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 10 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### **Option ingénierie mécanique**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 10 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### 11. Troisième concours du CAPET

##### **Section design et métiers d'art** (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures

##### **Section économie et gestion** (*uniquement concours de l'enseignement public*)

###### **Option communication, organisation et gestion des ressources humaines**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures

###### **Option comptabilité et finance**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures

###### **Option informatique et systèmes d'information**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures

###### **Option marketing**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures

##### **Section sciences industrielles de l'ingénieur** (*uniquement concours de l'enseignement public*)

###### **Option ingénierie des constructions**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures

###### **Option ingénierie électrique**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures

###### **Option ingénierie informatique**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures

###### **Option ingénierie mécanique**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures

#### 12. Concours interne du CAPET et CAER-CAPET correspondant

##### **- Section biotechnologies**

- option biochimie-génie biologique

##### **- Section design et métiers d'art**

##### **- Section économie et gestion**

- option communication, organisation et gestion des ressources humaines
- option comptabilité et finance
- option informatique et système d'information
- option marketing

##### **- Section sciences et techniques médico-sociales**

##### **- Section sciences industrielles de l'ingénieur**

- option ingénierie électrique
- option ingénierie informatique
- option ingénierie mécanique

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat.

Une page que les candidats utiliseront comme page de couverture de leur dossier de RAEP est disponible dans leur espace candidat sur l'application Cyclades.

Ce dossier devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs », au plus tard le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022, à 23h59 (heure de Paris).

L'absence de transmission du dossier ou sa transmission après cette date (la date de téléversement faisant foi) entraîne l'élimination du candidat.

### 13. Concours externe du CAPLP et CAFEP-CAPLP correspondant

#### Section biotechnologies

##### Option santé-environnement

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### Section coiffure

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### Section design et métiers d'art (*uniquement concours de l'enseignement public*)

##### Option design

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### Option métiers d'art

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### Section économie et gestion

##### Option commerce et vente

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### Option gestion et administration

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### Option transport logistique

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### Option sécurité et prévention

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### Section esthétique-cosmétique

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### Section génie civil

##### Option construction et économie (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.



## Concours de recrutement du second degré

### Calendrier des épreuves d'admissibilité de la session 2023

#### **Option construction et réalisation des ouvrages** (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### **Option équipements techniques-énergie** (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### **Section génie électrique**

##### **Option électronique**

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### **Option électrotechnique et énergie**

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### **Section génie industriel**

##### **Option bois**

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### **Option matériaux souples** (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### **Option structures métalliques** (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### **Section génie mécanique**

##### **Option construction**

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### **Option maintenance des systèmes mécaniques automatisés**

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### **Option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier**

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### **Option productive** (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### **Section hôtellerie-restauration**

##### **Option organisation et production culinaire**

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### **Option service et commercialisation**

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

## Concours de recrutement du second degré

### Calendrier des épreuves d'admissibilité de la session 2023

#### Section industries graphiques

##### Option produits graphiques multimédia *(uniquement concours de l'enseignement public)*

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

##### Option produits imprimés *(uniquement concours de l'enseignement public)*

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### Section langues vivantes-lettres

##### Allemand-lettres

- Epreuve écrite disciplinaire et de discipline appliquée de langue vivante: 18 avril 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire et de discipline appliquée de lettres: 19 avril 2023 de 9 heures à 15 heures.

##### Anglais-lettres

- Epreuve écrite disciplinaire et de discipline appliquée de langue vivante: 18 avril 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire et de discipline appliquée de lettres: 19 avril 2023 de 9 heures à 15 heures.

##### Espagnol-lettres

- Epreuve écrite disciplinaire et de discipline appliquée de langue vivante: 18 avril 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire et de discipline appliquée de lettres: 19 avril 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Section lettres-histoire et géographie

- Epreuve écrite disciplinaire et de discipline appliquée de lettres: 18 avril 2023 de 9 heures à 15 heures
- Epreuve écrite disciplinaire et de discipline appliquée d'histoire ou de géographie: 19 avril 2023 de 9 heures à 15 heures.

#### Section mathématiques-physique chimie

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 13 heures.

#### Section sciences et techniques médico-sociales

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures
- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 19 avril 2023 de 9 heures à 14 heures.

Sections et options dans lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au baccalauréat

##### Section bâtiment option peinture-revêtements *(uniquement concours de l'enseignement public)*

- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

##### Section conducteurs routiers *(uniquement concours de l'enseignement public)*

- Epreuve écrite disciplinaire:appliquée 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

##### Section fonderie *(uniquement concours de l'enseignement public)*

- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

##### Section réparation et revêtement en carrosserie *(uniquement concours de l'enseignement public)*

- Epreuve écrite disciplinaire appliquée: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

## 14. Troisième concours du CAPLP

##### Section bâtiment option peinture-revêtements *(uniquement concours de l'enseignement public)*

- Epreuve écrite disciplinaire appliquée: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures



## Concours de recrutement du second degré

### Calendrier des épreuves d'admissibilité de la session 2023

#### Section biotechnologie

##### Option santé-environnement

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

#### Section économie et gestion

##### Option commerce et vente

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

##### Option transport logistique (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

#### Section génie civil

##### Option construction et économie (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

##### Option équipements techniques-énergie (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

#### Section génie électrique (*uniquement concours de l'enseignement public*)

##### Option électronique

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

##### Option électrotechnique et énergie

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

#### Section génie industriel (*uniquement concours de l'enseignement public*)

##### Option bois

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

##### Option structures métalliques

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

#### Section génie mécanique (*uniquement concours de l'enseignement public*)

##### Option construction

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

##### Option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

#### Section mathématiques-physique chimie

- Epreuve écrite disciplinaire: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

#### Section prothèse dentaire (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

#### Sections diverses

##### Option horticulture (*uniquement concours de l'enseignement public*)

- Epreuve écrite disciplinaire appliquée: 18 avril 2023 de 9 heures à 14 heures

## 15. Concours interne du CAPLP et CAER-CAPLP correspondant

#### Section métiers de l'alimentation

##### option boulangerie-pâtisserie

- Exploitation pédagogique d'un thème professionnel : 18 avril 2023 de 9 heures à 12 heures.

#### Concours avec RAEP

- **Section bâtiment**
  - option peinture-revêtements (*uniquement concours de l'enseignement public*)
- **Section conducteurs routiers** (*uniquement concours de l'enseignement public*)
- **Section biotechnologies**
  - option santé-environnement
- **Section design et métiers d'art**
  - option design (*uniquement concours de l'enseignement public*)
  - option métiers d'art
- **Section économie et gestion**
  - option commerce et vente
  - option gestion et administration
- **Section génie civil**
  - option construction et économie (*uniquement concours de l'enseignement public*)
  - option construction et réalisation des ouvrages
  - option équipements techniques-énergie
- **Section génie électrique**
  - option électronique
  - option électrotechnique et énergie
- **Section génie industriel**
  - option bois
  - option matériaux souples
  - option structures métalliques
- **Section génie mécanique**
  - option construction
  - option maintenance des systèmes mécaniques automatisés (*uniquement concours de l'enseignement public*)
  - option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier
- **Section hôtellerie-restauration**
  - option organisation et production culinaire
  - option service et commercialisation
- **Section langues vivantes-lettres**
  - anglais-lettres
  - espagnol-lettres
- **Section lettres-histoire et géographie**
- **Section mathématiques - physique chimie**
- **Section sciences et techniques médico-sociales**

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat.

Une page que les candidats utiliseront comme page de couverture de leur dossier de RAEP est disponible dans leur espace candidat sur l'application Cyclades.

Ce dossier devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs », au plus tard le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022, à 23h59 (heure de Paris).

L'absence de transmission du dossier ou sa transmission après cette date (la date de téléversement faisant foi) entraîne l'élimination du candidat.

#### **16. Concours externe du CAPEPS et CAFEP-CAPEPS correspondant**

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures

## Concours de recrutement du second degré

### Calendrier des épreuves d'admissibilité de la session 2023

- Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 10 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### 17. Troisième concours du CAPEPS

- Epreuve écrite disciplinaire: 9 mars 2023 de 9 heures à 14 heures

#### 18. Concours interne du CAPEPS et CAER-CAPEPS correspondant

- Composition relative à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, en relation avec l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la discipline 3 février 2023 de 9 heures à 13 heures.

#### 19. Concours externe de CPE

- Composition: 9 mars 2023 de 9 heures à 13 heures
- Analyse d'une situation éducative: 10 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

#### 20. Troisième concours de CPE

- Composition: 9 mars 2023 de 9 heures à 13 heures

#### 21. Concours interne de CPE

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat.

Ce dossier devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs », au plus tard le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022.

L'absence de transmission du dossier ou sa transmission après cette date (la date de téléversement faisant foi) entraîne l'élimination du candidat.

#### 22. Concours externe de PsyEN

- **Spécialité éducation, développement et apprentissages**
- **Spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle**

- Questionnement relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'éducation nationale : 6 février 2023 de 9 heures à 13 heures.
- Étude de dossier portant sur l'exercice de la fonction de psychologue de l'éducation nationale dans le système éducatif : 7 février 2023 de 9 heures à 13 heures.

#### 23. Concours interne de PsyEN

- **Spécialité éducation, développement et apprentissages**
- **Spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle**

- Étude de dossier portant sur l'exercice de la fonction de psychologue de l'éducation nationale dans le système éducatif : 7 février 2023 de 9 heures à 13 heures.



## Concours de recrutement du second degré

### Calendrier des épreuves d'admissibilité de la session 2023

#### 24. Troisième concours de PsyEN

- Spécialité éducation, développement et apprentissages
  - Spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle
- Étude de dossier portant sur l'exercice de la fonction de psychologue de l'éducation nationale dans le système éducatif : 7 février 2023 de 9 heures à 13 heures.